

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/EURO 16/30/1

Août 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DE COORDINATION FAO/OMS POUR L'EUROPE

30^e session, Astana, Kazakhstan

*La réunion se tiendra à l'Hôtel Rixos
du mardi 3 octobre 2016 à 14h00 au vendredi 7 octobre 2016*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/EURO 16/30/1
2	Discurs inaugural sur la résistance aux antimicrobiens, du point de vue du Codex et sous l'angle de la sécurité sanitaire des aliments	CX/EURO 16/30/2
3(a)	Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région	CX/EURO 16/30/3
3(b)	Établissement des priorités relatives aux besoins de la région et aux approches possibles pour les aborder	CX/EURO 16/30/4
4	Utilisation des normes du Codex dans la région: pertinence des normes régionales existantes et nécessité de nouvelles normes	CX/EURO 16/30/5
5	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires	CX/EURO 16/30/6
6	Travaux du Codex pertinents pour la région	CX/EURO 16/30/7
7	Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 (Plan stratégique pour le CCEURO pour 2014-2019 – État d'avancement de la mise en œuvre)	CX/EURO 16/30/8
8	Politique de gestion des langues au sein du CCEURO	CX/EURO 16/30/9
9	Participation active des parties prenantes concernées dans les activités nationales du Codex	CX/EURO 16/30/10
10	Nomination du Coordonnateur	CX/EURO 16/30/11
11	Autres questions	
12	Date et lieu de la prochaine session	
13	Adoption du rapport	

Les documents de travail ainsi que d'autres informations logistiques figureront sur le [site web du Codex \(CCEURO30\)](#).

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués.

